



HandBall Club Romainville

Gymnase Jean Guimier
15 Rue pasteur
93230

Saison 2020-2021

93230 Romainville

Contact : Johanna 06-63-39-22-66

Rentrée handball à partir du 1^{er} septembre 2020 septembre

Civilité du licencié M Mme Mlle Renouvellement Création

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance :/...../.....

Ville et département de naissance Nationalité :

Taille individu (cm) : Latéralité : Droitier Gaucher Ambidextre

Taille : Maillot : Short : Chaussettes :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ : E-mail (en Majuscules):@.....

Profession (des parents pour les mineurs)

FORMALITES D'INSCRIPTION

- 1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents)
 - Photocopie d'un document officiel d'état civil (pour les nouveaux adhérents)
 - Un certificat médical obligatoire :
 - Attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir
 - Mentionnant le nom et la date de naissance de l'intéressé(e)
 - Le formulaire fédéral d'autorisation parentale pour les mineurs (voir au dos)
 - La cotisation (en chèque(s)°, en espèces°, virement bancaire sur demande° ou CB°)
- °Chèque(s) à l'ordre du HBC Romainville. Possibilité de payer en plusieurs fois sur demande.
°En cas de versement en espèce, virement ou CB paiement en 1 fois et un reçu pourra être délivré.
- Le règlement intérieur ci-joint daté et signé.

-9 ans de 2012 à 2015 135°

TARIFS

Seniors 2002 et avant	170°
-18 ans 2003.2004.2005	160°
-15 ans 2006.2007	150°
-13 ans 2008.2009	145°
-11 ans 2010.2011	140°

REDUCTIONS

- * - 30° pour tout renouvellement
- * - 10° à partir du 2ème enfant.
- * - 10° parrainage.....
- * - le montant CAF

MONTANT TOTAL A PAYER

Chèquesnbr :
CB / Virements...date :
Espèce.....:

- * **Nous acceptons le « Passeport Loisir » de la CAF (merci de le fournir rempli et signé)**
- * **Précisez le nom et prénom du parrain/ 10 euro de remise pour chaque enfants suivants**
- * **30 euro de remise exceptionnelle suite à l'arrêt de la saison 2019-2020**

Autorisation Parentale (Pour les mineurs uniquement):

Autorise N'autorise pas Mon enfant à rentrer seul après les entraînements et les matchs

Nom et prénom du responsable légal : ☎.....

REGLEMENT INTERIEUR HBC ROMAINVILLE

Article 1

Tout dossier incomplet(règlement inclus) ne pourra pas donner lieu à une demande de licence

Article 2

Tous les adhérents doivent posséder une licence afin de participer aux entraînements, compétitions et être couverts par l'assurance du Club.

Article 3

Chaque licencié(e) doit avoir une tenue appropriée à la discipline, à savoir :

Un short (ou un jogging) et un tee-shirt sans capuche

Une paire de chaussures de sport - Elles ne devront être utilisées qu'en salle. (Obligatoire)

En cas d'oubli ou de tenue non conforme, l'entraîneur se réserve le droit, de ne pas autoriser le joueur à participer à la séance d'entraînement, il sera invité à rejoindre les tribunes durant toute la durée de la séance.

Article 4

Les entraînements s'effectuent sous la responsabilité et l'autorité exclusives des entraîneurs et/ou de toutes Personnes Habilitées (liste dans la loge du gardien). L'accès à la salle est interdit en dehors de la présence de l'entraîneur responsable de l'équipe ou d'une Personne Habilitée ou d'un membre du Conseil d'Administration de l'Association.

Article 5

Le H.B.C. Romainville se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de détérioration de matériel si l'un des membres utilise d'autres installations sportives que celles destinées à la pratique du handball.

Le H.B.C. Romainville n'engage pas sa responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents en dehors de la salle d'entraînement et des horaires d'entraînement ou de compétition.

Enfin, le H.B.C. Romainville décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol occasionné dans les salles d'entraînements ou vestiaires.

Article 6

Au cours de la saison, les parents peuvent être sollicités pour assurer bénévolement des déplacements aux jeunes licenciés.

Les parents des licenciés mineurs autorisent les entraîneurs, les Personnes Habilitées, les membres du Conseil d'Administration et les parents d'autres joueurs à procéder aux déplacements en car, en transport en commun, dans leurs voitures personnelles ou de location pour les conduire aux compétitions ou lors de sorties organisées dans le cadre de l'activité liée à l'association.

Le H.B.C. Romainville ne saurait en aucun cas se substituer à la responsabilité du conducteur en cas de manquement à ses obligations légales.

Article 7

Le H.B.C. Romainville, se doit d'être une Association respectueuse de l'esprit sportif.

Les joueurs, les membres du Conseil d'Administration, les entraîneurs, les bénévoles, les parents, les accompagnateurs et les spectateurs incarnent à la fois l'image de l'Association mais aussi celle du handball. C'est pourquoi, tout acte violent ou tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste pourra se voir sanctionné par une exclusion immédiate (provisoire ou définitive).

Les spectateurs, membres de l'Association, sont là pour encourager les joueurs et non pour manager ou pour arbitrer à la place de l'entraîneur ou de la Personne Habilitée.

Article 8

Tout licencié autorise (sans contrepartie) le Handball Club Romainville ainsi que ses partenaires sportifs, économiques ou médiatiques à utiliser les vidéos et photographies prises lors des activités du club (entraînement, match, festivité, ...) et sur lesquelles il peut apparaître seul ou en groupe et quelque soit le support utilisé (internet, papier, numérique, tissu...).

Si le membre ne souhaite pas que son image soit utilisée dans le cadre défini ci-dessus, il devra en faire la demande écrite au Bureau directeur.

Article 9

Les frais inhérents à une demande de Mutation sont intégralement pris en charge par le H.B.C. Romainville, sous réserve qu'à la signature de cette demande, le joueur paie sa cotisation pour la saison. Un chèque de caution d'un montant égal aux frais de mutation lui sera demandé. Si le joueur assiste aux entraînements et aux rencontres, le chèque lui sera restitué en fin de saison sportive, en échange d'un nouveau chèque de caution d'un montant égal, qui lui sera restitué à la fin de la saison suivante.

Si le joueur ne souhaite pas s'engager sur 2 saisons au sein du club, il devra s'acquitter des frais de mutation.

Si le joueur ne respecte pas son engagement ou ne respecte pas le règlement intérieur, l'Association pourra encaisser le chèque de caution.

Seul un cas de force majeure (mutation professionnelle, blessure, maladie) justifié par un document officiel pourra éviter l'encaissement de ce chèque de caution.

Date :/...../.....

Signature :

« Lu et approuvé »



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHB pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise je n'autorise pas

tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

Dans ce cas :

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction).

02 80

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHB et les accepte.

Nom et prénom du représentant légal :

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Date :

Signature :

Fait à :

Saison 2015-16



FFHANDBALL

CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien
obligatoires

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr
Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z